



00109

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
6 NOVEMBRE 2019**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Travaux dans les écoles

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil Territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le Conseil Territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 26 septembre 2019, le Conseil Territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant les travaux dans les écoles.

Monsieur Nabil LOUNICI, membre de l'Association des parents d'élèves de l'école Victor Hugo a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du Conseil Territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« Dans un cadre où l'épisode caniculaire de l'été 2019 a illustré, par le fait, l'inadaptation d'un certain nombre -sinon d'un nombre certain- d'écoles de la ville, ne serait-il pas pertinent autant qu'urgent d'engager un programme général de mise à niveau des équipements scolaires, au-delà d'ailleurs des seuls aspects de confort thermique des bâtiments ?

À titre d'illustration, l'état actuel du Groupe scolaire Victor Hugo répond-il à l'ambition affichée par la Ville en matière de conditions de réussite éducative pour les élèves et d'exercice de leur métier pour les enseignants ?

À quand le changement des stores dans chaque classe ?

À quand la sécurisation et la rénovation des murs du bâtiment gagnés par l'érosion ?

À quand des solutions techniques sur la façade la plus exposée au soleil pour lutter contre l'impact thermique ?

À quand la mise aux normes des sanitaires ?

Si les mairies d'arrondissement ont, au sens de la loi, compétence en la matière, elles n'ont, semble-t-il, à Lyon que la capacité à relayer les besoins, aux côtés des parents d'élèves et des enseignants, et c'est bien la Direction de la Vie Scolaire à Lyon qui diligente -ou pas- les travaux.

Leur nécessité est-elle entendue et planifiée ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du Conseil Territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 6 novembre 2019
La Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT